



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3394

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon - Convention de subvention 2013-2015

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3394**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon - Convention de subvention 2013-2015**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Historique, contexte du soutien au Bureau OMS de Lyon

Depuis son implantation à Lyon en mai 2000, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) bénéficie du soutien de la Région Rhône-Alpes, du Département du Rhône, de la Communauté urbaine de Lyon, de l'Institut Pasteur et du Gouvernement français, formalisé au travers d'une déclaration de partenariat du 13 avril 2005 affirmant la détermination des partenaires à soutenir techniquement, en numéraire ou en nature le Bureau OMS de Lyon.

Par suite, le renouvellement au 16 juin 2010 de l'accord initial du 27 juillet 2005 entre l'OMS et le Gouvernement français, est entré en vigueur le 2 août 2010 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

De même, le soutien des partenaires territoriaux à l'OMS s'est traduit par la signature d'une convention cadre quadripartite de subventionnement en 2006 renouvelée en 2011 jusqu'au 28 février 2013 entre le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, la Communauté urbaine et l'Organisation mondiale de la santé.

b) - Opportunité du soutien de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien à l'OMS dans son ancrage à Lyon afin d'accroître significativement la visibilité historique et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique.

Le Bureau OMS de Lyon, installé 58, rue Debourg à Lyon 7°, permet en effet de renforcer les collaborations scientifiques et économiques, ainsi que l'attractivité de la région lyonnaise sur les thématiques santé-maladies infectieuses et actions internationales notamment au profit des pays sous-développés.

Au regard de ces objectifs, il est proposé au Conseil d'approuver la convention de subvention particulière en nature entre la Communauté urbaine et l'OMS pour la période 2013-2015, le soutien de la Communauté urbaine se concrétisant par la prise en charge des loyers relatifs aux locaux occupés par l'OMS.

Conformément à son engagement, la Communauté urbaine signera avec l'OMS une nouvelle convention d'occupation portant sur la mise à disposition des locaux des 3ème et 4ème étages ainsi que de 19 emplacements de parking de l'immeuble Challenge situé 58, avenue Debourg à Lyon 7° et cela jusqu'au 28 février 2015.

La présente convention de subvention particulière en nature entre la Communauté urbaine et l'OMS a pour objectif de valoriser ladite convention d'occupation.

c) - Activités, enjeux du Bureau OMS à Lyon

Le Bureau de l'OMS à Lyon relève de la sous-direction Sécurité sanitaire et environnement de l'OMS de Genève et plus particulièrement du département Capacités Globales, Alerte et Réponse. La mission du Bureau lyonnais est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS au siège, dans les 6 bureaux régionaux et dans les bureaux des pays pour la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) visant à renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémie grippale, alerte nucléaire, etc.). Il développe son activité autour des spécialités suivantes : le renforcement de la surveillance des maladies infectieuses par le soutien des autorités nationales, le renforcement des laboratoires de santé publique, le soutien des autorités chargées de la surveillance des ports, aéroports et postes frontières, le développement et la délivrance de programmes de formation dans les divers domaines techniques du règlement sanitaire international, le soutien des activités liées à la biosûreté/biosécurité et aux interventions comportementales et sociales.

Le Bureau de l'OMS à Lyon, partie intégrante du siège de l'OMS, joue donc un rôle de coordination technique sur le plan mondial. En ce sens, le caractère international des activités du Bureau de l'OMS à Lyon contribue au rayonnement et à l'attractivité nationale et internationale de l'agglomération. De plus, il assure de nombreuses activités de formation. Ainsi, depuis 2010, près de 1 000 experts dont 700 représentants des pays du monde entier ont été formés à Lyon et près de 300 ont également bénéficié des formations dispensées par le personnel du bureau OMS de Lyon au niveau international.

Enfin, l'OMS contribue à dynamiser le territoire sur la filière Sciences de la vie au travers de ses partenariats avec les acteurs scientifiques régionaux et par son implication notamment auprès de Lyonbiopôle, la Fondation Mérieux, l'Institut Pasteur, le comité scientifique de la Fondation scientifique Lyon sud-est ou encore BioVision.

Aussi, et tout en veillant à son mandat international, ainsi qu'aux règles et pratiques financières et administratives internes de l'OMS, le Bureau s'efforcera, pour chaque programme, de renforcer les collaborations existantes et en développer de nouvelles aux niveaux local, régional et national.

Le projet du bureau OMS de Lyon 2013-2015 est de développer une tête de réseau connectée sur les grands projets scientifiques de la région Rhône-Alpes et un territoire d'expérimentation de sensibilisation aux risques sanitaires, en particulier en lien avec les enjeux majeurs autour des voyages et transports. Ainsi son programme d'actions prévoit l'organisation d'une consultation technique internationale sur le système de transport multimodal centré autour de l'aéroport international de Saint-Exupéry et la mise en œuvre d'une conférence internationale avec l'organisation de modules de formations en 2013-2014, en partenariat avec la Communauté scientifique rhônalpine.

d) - Eléments de bilan du Bureau de Lyon

Le bilan détaillé du rapport d'activité 2010/2011 présenté par le Bureau OMS de Lyon, décrit les activités du département des maladies infectieuses des équipes de Genève et Lyon.

Pour le Bureau de Lyon, on notera, plus particulièrement, les liens renforcés avec le territoire :

- avec la Fondation Mérieux pour la mise en place d'un enseignement en anglais sur le Règlement sanitaire international : 90 inscrits pour la première session en 2010, 25 pays représentés, 15 jours de présence de membres de l'OMS. Des contacts ont été pris avec l'Université Lyon 1 pour pérenniser le partenariat sur cet événement pour 2012,

- auprès du comité scientifique de l'ex Fondation scientifique Lyon Sud-Est, devenue la Fondation pour l'université dont l'OMS est désormais membre,

- le Bureau a en outre organisé une conférence conjointe avec le Center for Diseases Control des USA sur les systèmes de qualité des laboratoires de santé en 2010,

- exploration en 2012 de synergies avec les grands acteurs scientifiques locaux : LyonBiopôle et ses partenaires, comité stratégique de Biovision, entretiens Jacques Cartier.

Il est enfin à noter que la présence du Bureau OMS de Lyon a été un argument fort et supplémentaire dans la labellisation, en juillet 2005, de Lyonbiopôle, pôle de compétitivité à vocation mondiale spécialisé sur la thématique maladies infectieuses et vaccins, comme du projet d'Institut de recherche technologique (IRT) LyonBioTech en mai 2011. Ce partenariat mène au développement de projets tels qu'un dispositif de surveillance de la dengue par satellite ou le développement d'un camion laboratoire visant à soutenir des interventions aux points d'entrée des ports et aéroports.

Enfin, l'antenne lyonnaise s'est régulièrement développée au cours des 10 dernières années, passant d'un effectif de 4 à 30 membres permanents, administratifs et techniques.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

La participation de la Communauté urbaine se traduit par la prise en charge des loyers et des charges des locaux de l'OMS à Lyon (1 246 mètres carrés dans le quartier de Gerland). Ce soutien en nature ne pourra excéder, sur la période considérée, le montant maximum de 740 000 € comprenant le loyer et les charges locatives. Formellement, la Communauté urbaine est locataire par bail civil des locaux destinés au Bureau de l'OMS. Une nouvelle convention d'occupation est proposée entre la Communauté urbaine et l'OMS à compter du 1er mars 2013 et jusqu'au 28 février 2015, soit une durée totale de 24 mois.

Il est proposé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention en nature d'un montant total et maximum de 740 000 € et d'approuver la convention de subvention en nature entre l'OMS et la Communauté urbaine.

Rappel du plan de financement prévisionnel du 1er mars 2013 au 28 février 2015 (correspondant à la durée de la convention d'occupation des locaux)

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnels	9 686 983	Etat	1 800 000
direction, administration, gestion - coût des activités	1 433 071	Organisation mondiale de la santé	13 601 070
Sous-total	11 120 054	Communauté urbaine de Lyon	740 000
coordination	127 520	Département du Rhône	660 000
renforcement des laboratoires de santé - coût des activités	1 657 760		
formation et développement des ressources humaines - coût des activités	478 200		
ports, aéroports et postes-frontières - coût des activités	612 096		
biosûreté et biosécurité - coût des activités	2 359 120		
interventions comportementales et sociales - coût des activités	446 320		
Total	16 801 070	Total	16 801 070

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 740 000 € au profit du Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de Lyon pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2015,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention en nature.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 740 000 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014 et 2015 - comptes 614, 6132 et 63512 - fonction 90 - opération n° OP02O0520.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.